

Elle se compose de 25 experts en droit international qui sont nommés pour leurs qualités personnelles; le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux, est membre de la Commission depuis 1961.

Durant la première partie de sa dix-septième session, tenue à Genève de mai à juillet 1965, la Commission a consacré la plus grande partie de son temps, comme par le passé, à l'étude du droit des traités. Elle a pu adopter la plupart des premiers articles de la première partie, lesquels s'appliquent à la conclusion des traités, aux réserves, à l'entrée en vigueur et à l'enregistrement, à la correction des erreurs et aux fonctions des dépositaires. Les versions revisées, qui ont été approuvées par la Commission, sont plus brèves et plus près des autres règles du droit que ne l'étaient celles des projets d'articles, et la plupart des éléments purement descriptifs en ont été retranchés. A sa dix-septième session, la Commission a décidé qu'elle s'occuperait de la deuxième partie des projets de traité à une autre réunion qui doit avoir lieu en janvier 1966 à Monaco. Elle a également réexaminé, révisé et adopté provisoirement 28 nouveaux articles sur l'envoi de représentants temporaires en mission spéciale, achevant ainsi la première rédaction des projets d'articles à ce sujet. Après que des gouvernements eurent présenté des observations, la Commission a cependant décidé de reviser de nouveau les projets d'articles et d'étudier à une réunion ultérieure la question de savoir si certaines règles spéciales du droit devraient être formulées pour les missions spéciales dites «à un échelon supérieur». En rédigeant ces articles, la Commission s'est efforcée de les harmoniser le plus possible avec les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires.

A la vingtième session de l'Assemblée, la Sixième Commission a examiné les rapports des seizième et dix-septième sessions de la Commission et a approuvé l'intention qu'avait manifestée celle-ci de terminer en 1966 la revision des projets d'articles du droit des traités et des missions spéciales.

Année de la coopération internationale

A sa dix-huitième session en 1963, l'Assemblée avait créé un Comité pour l'Année de la coopération internationale (ACI) qui devait élaborer et coordonner un programme d'activités pour l'«Année». Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, M. Paul Tremblay, a exercé les fonctions de président du Comité durant la plus grande partie de 1965. Les activités que l'ONU a dirigées elle-même à l'occasion de l'ACI comprenaient une série de conférences données au début de l'année par sept érudits distingués sur le thème général de la coopération internationale, une session commémorative des Nations Unies tenue en juin à San Francisco pour